

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES



#### PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

#### **DU 17 MARS 2023**

\*\*\*\*\*\*\*

Le Vendredi 17 MARS 2023 à 17 heures 30', Salle Polyvalente de LEMPDES SUR ALLAGNON, s'est réuni le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sous la Présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Président en exercice, avec l'ordre du jour suivant :

- Compte de Gestion 2022 du Trésorier,
- Compte Administratif 2022,
- Affectation du Résultat 2022.
- Budget Primitif 2023,
- Délibérations : Fongibilité des crédits en section fonctionnement et investissement Tarifs financement du service Année 2023 Subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel du SICTOM Attribution d'une subvention au Syndicat C.G.T. du personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE Signature d'une convention avec l'Éco-Organisme DASTRI Nouvel agrément 2023-2028 Renouvellement de la Convention avec Eco TLC Refashion Fourniture et Pose Pneumatiques Année 2023-2024.
  - Questions diverses.

Assistait à cette réunion Monsieur Serge BATISSE Directeur du S.I.C.T.O.M. Etait excusé l'U.F.C. QUE CHOISIR d'ISSOIRE.

#### Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- AUZON COMMUNAUTE: BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), POINSON Denis (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).
- BRIOUDE SUD AUVERGNE: SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).
- RIVES DU HAUT-ALLIER: CROZATIER Bernadette (ALLY), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).
- AGGLO PAYS D'ISSOIRE: PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), ERKIET Christophe (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), SAIGNIE Marius (GIGNAT), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DIRAND Lionel (LE BROC), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), PORTAL Emmanuelle (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), BEAU-MALLET Catherine (RENTIERES), LAURETOU Patricia

(SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), PAILLET-POULET Audrey (SAINT HERENT), COURTY Pietre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), CROUZILLAT Irène (VICHEL).

• MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

Etaient Représentés: (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo:

BRIOUDE SUD AUVERGNE: NEYRIAL Clément (BRIOUDE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) - RIVES DU HAUT ALLIER: GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE: GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), CHABAUD Daisy (BOUDES), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), LANSARD Denis (SUGERES) - MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: NERON Gilles (BUSSEOL), GRANGIER Régis (SALLEDES),

Le quorum étant atteint, Monsieur RAVEL Pierre, Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, ouvre la séance et fait approuver le Procès-Verbal de la séance du 17 FEVRIER 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il désigne également une secrétaire de séance : Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

# I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MONSIEUR MOTTAIS PHILIPPE, RECEVEUR AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.

Le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022, présenté par Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, laisse apparaître un solde de +285.008,72 €. Les dépenses restent inférieures de 404.416,52 € aux prévisions.

Nos recettes sont supérieures aux prévisions de 1.666.649,02 €.

Avec un excédent de l'exercice antérieur de 1.786.056,82 €, l'excédent global de Fonctionnement à reporter sur 2023 sera de 2.071.065,54 €.

Le solde de la section Investissement est de 2.294.170,90 €. Avec un report antérieur d'un montant de 823.714,75 €, l'excédent total qui sera repris en Recettes d'Investissement pour 2023 est de 3.117.885,65 €.

## II. COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

# 1°) Compte de Gestion 2022

Le Président propose de passer au vote du Compte de Gestion.

Après délibération, le Compte de Gestion 2022 du Trésorier est approuvé à l'unanimité.

# 2°) Compte Administratif 2022

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, propose de passer au vote du Compte Administratif. Monsieur Pierre RAVEL, Président se retire au moment du vote.

Après délibération, le Compte Administratif 2022 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

### III. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022.

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, propose d'affecter le Résultat de l'Exercice 2022 au Budget Primitif 2023.

Cette proposition est approuvée par l'ensemble des Membres présents.

### IV. BUDGET PRIMITIF 2023.

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, rappelle les chiffres des Orientations Budgétaires présentés au Comité Syndical en Février dernier.

Monsieur GIBELIN informe l'Assemblée d'une augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 3,70 %.

# V. DELIBERATIONS

# FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT.

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, informe l'Assemblée que l'instruction comptable et budgétaire M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder sous certaines conditions à des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité, le Président :

- à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
  - à signer tout document s'y rapportant.

# TARIFS FINANCEMENT DU SERVICE – ANNEE 2023.

Conformément à la règlementation en vigueur et aux décisions prises par le S.I.C.T.O.M., Monsieur Pascal GIBELIN Vice-Président, informe l'Assemblée concernant le financement du service. La participation demandée par le S.I.C.T.O.M. sera de 141,36 € par habitant pour 2023.

Il précise que les montants correspondant à la Redevance Spéciale demandée aux lycées et collèges établis sur les Collectivités respectives seront retranchés de la participation des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération compétentes en matière d'élimination des déchets.

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le tarif de 141,36 € par habitant pour l'Année 2023

# <u>SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.</u>

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, propose au Comité Syndical d'allouer une subvention de 22.900,00 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel pour l'année 2023.

L'Assemblée donne, à l'unanimité, son accord pour le versement d'une subvention de 22.900,00 € en faveur du Comité des Œuvres Sociales du personnel pour l'année 2023, et autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

# ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT C.G.T. DU PERSONNEL DU S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Monsieur Alain GARNIER, Vice-Président, propose au Comité Syndical d'allouer au Syndicat C.G.T. du personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE une subvention de 2.000,00 €.

L'Assemblée donne, à l'unanimité moins une abstention, son accord à l'attribution de cette subvention de 2.000,00 € au Syndicat C.G.T. du personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

# <u>SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME DASTRI – NOUVEL AGREMENT 2023-2028.</u>

Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente, rappelle au Comité Syndical que l'Eco-Organisme DASTRI a été créé par les producteurs qui mettent sur le marché des matériels ou matériaux conduisant à la production de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux perforants (DASRI) dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs.

Madame FROMAGE propose la signature d'une convention ayant pour objet de définir les conditions de partenariat entre le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et l'Eco-Organisme DASTRI. Elle est conclue pour une durée de deux ans reconductible par période de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, et ne peut excéder la date de fin de l'agrément de l'Eco-Organisme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à signer une convention avec l'Eco-Organisme DASTRI, dans le cadre de son nouvel agrément 2023-2028.

# RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC ECO TLC - REFASHION.

Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente, informe le Comité Syndical que l'Eco-Organisme EcoTLC - Refashion a été ré-agrée pour la période 2023-2028 pour la prise en charge des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC).

Il propose la signature d'une nouvelle convention définissant les conditions et modalités selon lesquelles le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE collecte des TLC usagés, mène des actions de communication et permet le traitement de l'intégralité des TLC usagés collectés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer une convention avec l'Eco-Organisme Eco TLC - Refashion, dans le cadre de son nouvel agrément 2023-2028.

#### FOURNITURE ET POSE PNEUMATIQUES – ANNEE 2023-2024

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, rappelle que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE possède un parc de camions et véhicules de liaisons important qui nécessite le remplacement périodique des pneumatiques et qu'il est nécessaire de lancer une consultation annuelle pour cette fourniture.

Le Comité Syndical, à l'unanimité donne son accord et autorise le Président à faire toutes les démarches, signer le Marché et toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure.

# VI. QUESTIONS DIVERSES

# Déchèterie de PAULHAGUET

Les relevés topographiques sont faits et les sondages ont été effectués. Les plans de la future déchèterie ont changé. Ils seront prochainement transmis par le Bureau d'Etudes. Le marché de travaux sera lancé avant l'été, pour un démarrage à l'automne.

La forme du fer à cheval sera conservée. Les véhicules lourds circuleront à l'extérieur, les véhicules légers à l'intérieur.

Cette déchèterie sera équipée d'une zone de réemploi. A terme, chacune de nos déchèteries sera équipée de ce type de zone.

Le Président informe également l'Assemblée qu'un projet de Ressourcerie est en cours sur MOND'ARVERNE COMMUNAUTE. Un travail en commun est conduit avec le SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE, MOND'ARVERNE COMMUNAUTE et le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

### Réorganisation des circuits de collecte

Le Président rappelle que les usagers souhaitant adapter la taille de leurs bacs en fonction des besoins peuvent contacter les Services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président précise que la tournée d'été pour les Communes touristiques sera conservée.

Les Services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE travaillent à l'adaptation des fréquences de collecte et au déploiement des colonnes sur les Communes volontaires.

Le Président précise que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE fournit uniquement des colonnes aériennes. La mise en place des colonnes enterrées sur les Communes qui le souhaitent sera à leurs frais. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ne peut pas subventionner ce type de colonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arrêté le 29 JUIN 2023,

Le Président, Monsieur Pierre RAVEL





La secrétaire de séance, Madame Catherine FROMAGE

4